

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 01 DEC. 2017

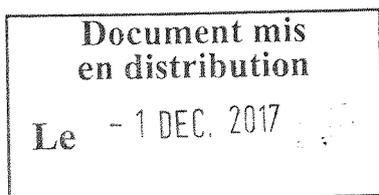
N° 163-2017

RAPPORT

relatif à une proposition de délibération portant adoption
du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour
l'exercice 2018,

présenté au nom de la commission de l'économie, des
finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur le représentant Marcel Tuihani



Mesdames, Messieurs les représentants,

Les choix budgétaires pour 2018 retenus par la proposition de délibération faisant l'objet du présent rapport résultent de mesures inspirées des constats et des recommandations de l'audit externe de l'organisation des services de l'assemblée qui a été réalisé en 2014. Ils concentrent les efforts budgétaires pour le prochain exercice sur la fonction d'analyse et d'assistance aux représentants pour réaliser leurs activités, de contrôle notamment. À cet effet, nous avons modifié notre règlement intérieur en avril et décembre 2016 afin de prévoir les modalités de mise en œuvre.

Hormis cela, la plus significative des mesures prises a consisté à arrêter une nouvelle organisation des services administratifs dans un format plus rationnel permettant une mutualisation des ressources. Hors CDE, neuf (9) services se partageaient les activités dites « législatives » et les activités de « support », sous le pilotage du secrétariat général.

Comme préconisé, afin de réduire la proportion des personnels d'exécution au profit d'agents de conception et d'encadrement, les besoins en ressources humaines suscités par la nouvelle répartition des attributions et des responsabilités actée au mois d'août 2017 ont été ajustés. Le nombre de services administratifs a été ramené à cinq (5) dont deux pour les activités « législative et de contrôle » et trois pour les activités « support », hors CDE.

Ce « dimensionnement qualitatif et quantitatif » a été opéré moyennant la mise en œuvre du dispositif d'incitations financières au départ volontaire voté par notre assemblée en janvier 2017. Ciblant les agents fonctionnaires ou ANFA hors catégorie A âgés de 50 ans minimum qui justifient de 5 années d'activité minimum, il a incité au départ onze (11) agents dont trois (3) B, trois (3) C et cinq (5) D ou CC5.

Les postes budgétaires libérés par ces départs ainsi que quatre (4) autres postes dont deux (2) qui étaient gelés depuis quatre ans au moins sont supprimés au budget 2018. Les économies dégagées par ces suppressions permettent de financer le dégel des quatre (4) postes A restants au budget primitif 2018. Se faisant, le taux d'encadrement pour la fonction d'analyse et d'assistance aux représentants augmente de plus de 3 points.

Situation des postes budgétaires (1/2)

	A	B	C	D	Total
Ouverts au budget 2017	27	36	18	48	129
Suppressions proposées au budget 2018 dont :	0	5	4	6	15
- postes libérés par les départs volontaires	0	3	3	5	11
- postes libérés par des cessations d'activité	0	0	1	1	2
- postes gelés	0	2	0	0	2
Total ouverts au budget 2018.....	27	31	14	42	114

Situation des postes budgétaires (2/2)

Postes occupés par des permanents (tous statuts)	15	26	13	38	92
Postes occupés par des agents non titulaires (ANT)	5	0	1	3	9
Postes à pourvoir ou en voie d'être pourvu	7	5	0	1	13
Total.....	27	31	14	42	114

Afin de stabiliser les effectifs, les concours de recrutement de fonctionnaires viennent d'être ouverts en vue de pourvoir cinq (5) postes A et quatre (4) postes B, soit un total de neuf (9) postes. Pour chacune des catégories, un poste est réservé à la voie interne.

Cinq autres postes (A) sont sur le point d'être pourvus par voie de détachement de fonctionnaires du pays. Quant au reste, il s'agit de postes libérés par des fonctionnaires de l'assemblée en service détaché dans l'administration du Pays ou en disponibilité pouvant être remplacés, si besoin est.

Grâce aux économies générées par ces mesures auxquelles s'ajoutent celles dégagées sur la consommation d'électricité depuis la mise en service au cours de l'année 2017 des modules solaires photovoltaïques, les prévisions budgétaires pour l'exercice 2018 sont établies sans augmentation. La dotation globale de fonctionnement, qui alimente en ressources le budget de notre institution, est inscrite dans ce projet pour le même montant qu'en 2017, soit 2 216 930 000 FCFP.

Sur cette base, le projet de budget 2018 opère des redéploiements internes de crédits permettant de financer davantage d'actions pour l'accompagnement des élus dans l'exercice de leur mandat.

En résumé, les mesures budgétaires pour 2018 visent l'amélioration des prestations au bénéfice de la représentation élue, moyennant :

1. un renfort en cadres venant en soutien des élus dans leur activité délibérative ou de contrôle, sur la base de la nouvelle organisation des services administratifs actée au mois d'août 2017 ;
2. l'intensification des actions favorisant la mise en œuvre des missions d'information, d'évaluation ou de contrôle qu'ont vocation à exercer les commissions législatives intérieures ou la commission des évaluations des politiques publiques depuis les modifications du règlement intérieur adoptées en 2016.

Il en ressort un projet arrêtant le montant total des crédits alloués au budget de l'assemblée en 2018, à la somme de *deux milliards deux cent soixante millions neuf cent trente mille F CFP (2 260 930 000 F CFP)* toutes sections confondues, se répartissant comme suit :

2 216 930 000 F CFP en section de fonctionnement ;
44 000 000 F CFP en crédits de paiement, pour la section d'investissement.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement de l'exercice 2018 proviennent de la dotation de fonctionnement de la Polynésie française qui s'élève à 2 216 930 000 F CFP, soit une reconduction de la dotation de l'exercice 2017.

Elles permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre 960 « Pouvoirs Publics » 1 266 500 000 F CFP

Les sommes inscrites à ce chapitre augmentent de 1,12%.

La répartition des crédits entre les différents articles de ce chapitre est effectuée de la manière suivante :

1. Article 606 « **Achats non stockés de matière et fournitures** » 4 000 000 F CFP
Sur ces crédits s'imputent les achats de fournitures ou de consommables de bureau demandés par les élus dans la limite d'un quota annuel défini en interne.
2. Article 623 « **Publicité, publications, relations publiques** » 11 400 000 F CFP
Ces crédits permettront de soutenir la mise en œuvre par les commissions législatives des prérogatives prévues par le nouvel article 68-1-1 du règlement intérieur.
3. Article 624 « **Transport** » 36 000 000 F CFP
Ces crédits couvrent, à hauteur de 26 000 000 F CFP, la prise en charge du transport des élus pour remplir leurs obligations de présence aux réunions de l'assemblée ou des commissions extérieures dont ils sont membres et, à hauteur de 10 000 000 F CFP, les autres déplacements pouvant être occasionnés par la mise en œuvre des prérogatives confiées aux commissions intérieures de l'assemblée par les articles 59-1, 59-2 et 68 du règlement intérieur ou encore les visites de travail à l'Assemblée nationale. Cette ligne augmente de 7 millions de francs, soit 24,14 % par rapport au budget précédent.
4. Article 626 « **Frais postaux et frais de télécommunications** » 30 000 000 F CFP
Ces crédits n'enregistrent aucune hausse.
5. Article 641.11 « **Rémunération brute du personnel** » 60 600 000 F CFP
Cette enveloppe est reconduite à l'identique et permet de couvrir les rémunérations du personnel du cabinet du président (cf. tableau en annexe).
6. Article 645 « **Charges sociales** » 15 150 000 F CFP
Ces crédits vont permettre le règlement des cotisations sociales patronales du personnel de cabinet.
7. Article 653.1 « **Indemnités des représentants** » 477 230 000 F CFP
Ces crédits sont destinés au règlement des indemnités des représentants et demeurent inchangés.
8. Article 653.2 « **Frais de mission et de déplacement** » 8 600 000 F CFP
Ces crédits permettront de couvrir les frais d'hébergement dans le cadre des moyens alloués aux commissions et les frais de missions des élus en formation à l'assemblée nationale.
9. Article 653.3 « **Cotisations et pensions de retraite** » 62 620 000 F CFP
Il s'agit des crédits nécessaires au paiement des cotisations versées à « AXA Assurances » au titre de la retraite par capitalisation des élus. Ils sont calculés en appliquant le taux de 14% à l'indemnité de base des élus correspondant à 637 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique de la Polynésie française.

- | | |
|---|-------------------|
| 10. Article 653.4 « Cotisations sociales » | 62 620 000 F CFP |
| <i>Ces crédits servent à régler les cotisations des élus à la caisse de prévoyance sociale et à la sécurité sociale et sont reconduits sans augmentation.</i> | |
| 11. Article 658.62 « Dotation aux groupes d'élus » | 48 830 000 F CFP |
| <i>Cette dotation est de 71 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique de la Polynésie française, par représentant (cf. article 74 du règlement intérieur) et par mois.</i> | |
| 12. Article 658.63 « Collaborateurs des élus » | 356 730 000 F CFP |
| <i>Les crédits collaborateurs sont évalués conformément aux dispositions de l'article 75 modifié du règlement intérieur de l'assemblée c'est-à-dire 531 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique de la Polynésie française, par représentant et par mois, doublés pour les vice-présidents de l'assemblée, le président de la commission permanente, les présidents de commissions législatives et le président de la commission de contrôle budgétaire et financier.</i> | |
| 13. Article 658.64 « Charges patronales des collaborateurs » | 92 720 000 F CFP |
| <i>Ces crédits correspondent aux cotisations dues à la caisse de prévoyance sociale pour les collaborateurs des élus.</i> | |

Chapitre 961 « Moyens internes » **172 550 000 F CFP**

Les sommes inscrites à ce chapitre augmentent de 2,25%.

- | | |
|--|------------------|
| 14. Article 606 « Achats non stockés de matières et fournitures » | 51 000 000 F CFP |
| <i>Cet article regroupe les produits pharmaceutiques et d'hygiène, l'alimentation, l'habillement, les carburants et produits de garage, les combustibles, les produits d'entretien ménager, les fournitures de voierie, les fournitures de bureau, les autres denrées et fournitures consommées, l'acquisition de matériel outillage et mobilier, et l'électricité, eau et gaz. Les crédits inscrits sont en baisse de 8,93% soit 5 000 000 F CFP en raison des économies réalisées suite à l'installation de panneaux solaires.</i> | |
| 15. Article 613 « Locations » | 500 000 F CFP |
| <i>Ces crédits permettent de louer du matériel dans le cadre de l'organisation d'événements à l'assemblée.</i> | |
| 16. Article 615 « Entretien et réparations » | 20 000 000 F CFP |
| <i>Les crédits d'entretien et réparations sont destinés à rémunérer notamment des prestataires extérieurs pour les réparations et l'entretien de climatiseurs, de photocopieurs, des ascenseurs, de la station d'épuration, la désinsectisation, sont en hausse de 2 700 000 F CFP en 2018 pour tenir compte des besoins constatés.</i> | |
| 17. Article 616 « Primes d'assurances » | 3 000 000 F CFP |
| <i>Ces charges augmentent de 600 000 F CFP pour tenir compte des primes d'assurances des installations de production photovoltaïque et couvrent par ailleurs l'assurance du nouvel immeuble administratif et le site de Tarahoi ainsi que les assurances du parc automobile de l'assemblée.</i> | |
| 18. Article 618 « Divers services extérieurs » | 3 500 000 F CFP |
| <i>Cet article subit un ajustement négatif de 500 000 F CFP et concerne notamment les frais de documentation technique et générale.</i> | |
| 19. Article 618.4 « Frais de formation » | 4 000 000 F CFP |
| <i>Ces crédits n'enregistrent aucune hausse.</i> | |

20. Article 622 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires »	3 000 000 F CFP
<i>Ces crédits sont reconduits et accueillent les dépenses relatives aux frais d'actes et de contentieux.</i>	
21. Article 623 « Publicité, publications, relations publiques ».....	2 000 000 F CFP
<i>Cet article regroupe aussi bien les dépenses de fêtes et cérémonies que les impressions, reliures et autres prestations de services.</i>	
22. Article 624 « Transports ».....	1 800 000 F CFP
<i>Ces crédits sont en augmentation de 1 800 000 F CFP en prévision de l'envoi de six agents fonctionnaires à l'Assemblée nationale pour quatre semaines de stage en immersion au sein des services législatifs et de la division du secrétariat du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques</i>	
23. Article 625 « Déplacements et missions ».....	5 000 000 F CFP
<i>Ces crédits augmentent de 4 000 000 F CFP en prévision du règlement des indemnités de déplacement des agents qui iraient en formation à Paris.</i>	
24. Article 626 « Frais postaux et frais de télécommunications ».....	12 550 000 F CFP
<i>Ces crédits enregistrent un ajustement à la baisse de 450 000 F CFP en 2018.</i>	
25. Article 628 « Divers – Autres services extérieurs ».....	22 000 000 F CFP
<i>Après avoir augmenté de 6 000 000 F CFP en 2017, ces crédits diminuent de 4 000 000 F CFP suite à l'abandon du projet d'externalisation de la fonction de webmestre et du nettoyage de l'immeuble Tetunae.</i>	
26. Article 658 « Charges diverses de gestion courante ».....	200 000 F CFP
<i>Cet article concerne des charges diverses de gestion courante et aussi des redevances pour des licences...</i>	
27. Article 681 « Dotation aux amortissements et aux provisions ».....	44 000 000 F CFP
<i>Les prévisions sont calculées sur la base des amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.</i>	
Chapitre 962 « Personnel »	777 880 000 F CFP

Les crédits de ce chapitre diminuent de 11,99% soit 105 970 000 F CFP en raison de la suppression des crédits non reconductibles inscrits en 2017 à l'article 648 « autres charges de personnel » pour les primes de départ volontaire (88 170 000 F CFP) et des transferts opérés au profit du chapitre 960 (14 000 000 F CFP) et du chapitre 961 (3 800 000 F CFP).

Par article, les caractéristiques sont les suivantes :

28. Article 641.11 « Rémunération brute du personnel titulaire ».....	613 000 000 F CFP
<i>Les crédits de cet article diminuent de 14 000 000 F CFP en raison d'une part, de la suppression de 15 postes pour 66 300 000 F CFP en moins (3 B, 3 C, 3 D et 2 CC5 soit 11 postes des agents partis en départ volontaire, 1 C suite à la démission d'un agent et 1 D suite au décès d'un agent et 2 B gelés depuis plusieurs années) et d'autre part, en plus de la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT) et diverses charges supplémentaires pour 6 900 000 francs CFP, du dégel pour un montant de 40 000 000 F CFP de 4 postes(2 postes de catégorie A chef de service affectés au SGA et SEE et 2 postes de catégorie A administrateur), de l'avancement suite à la réussite à des examens professionnels 5 400 000 F CFP.</i>	

Pour mémoire, au 1^{er} octobre 2017, le nombre des emplois permanents inscrits au budget de l'assemblée était de 129 dont 101 pourvus et 28 postes vacants dont six gelés (4A et 2B).

29. Article 6413 « **Personnel non titulaire** » 700 000 F CFP
Cet article est reconduit à l'identique.
30. Article 645 « **Charges sociales** » 163 450 000 F CFP
Ce chiffre résulte d'un calcul estimatif des charges patronales hors revalorisation des taux et plafonds. Cet article enregistre une baisse de 2,27% soit 3 800 000 F CFP.
31. Article 647 « **Autres charges sociales** » 730 000 F CFP
Ce poste est destiné à régler les factures de la médecine du travail.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent de la dotation aux amortissements à hauteur de 44 000 000 F CFP.

Les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Les autorisations de programme 44 000 000 F CFP

Un complément de 4 000 000 F CFP à l'autorisation de programme 1.2017 intitulée « Matériel, outillage et mobilier » ainsi qu'un complément de 40 000 000 F CFP à l'autorisation de programme 2.2017 « Travaux » sont proposés.

Les crédits de paiement..... 44 000 000 F CFP

Les crédits de paiement inscrits au chapitre 900 se décomposent de la manière suivante : 4 000 000 F CFP sur l'opération 1.2017 « Matériel, outillage et mobilier » et 40 000 000 F CFP sur l'opération 2.2017, au titre des travaux.

III – TRAVAUX EN COMMISSION

À la demande des membres et en réponse à leurs questions, l'exposé a été complété par une présentation de la situation des investissements réalisés (*installation de panneaux photovoltaïques, remise aux normes du réseau électrique, etc.*) ou à réaliser pour 2018 (*travaux relatifs à l'étanchéité, travaux sur le système contrôlant la condensation pour ce qui concerne la climatisation de l'immeuble TETUNAE, insonorisation des bureaux des représentants à Tarahoi, remplacement des équipements informatiques obsolètes des collaborateurs*).

Les échanges se sont ensuite attardés sur les effets de la réorganisation des services de l'assemblée de la Polynésie française et du plan de départ volontaire voté en janvier 2017 ainsi que l'organisation des concours ouverts dernièrement (*inscription de 1380 candidats pour les 5 concours ouverts, un peu plus de 10 millions F CFP de budget pour leur organisation, etc.*).

*
* *

À l'issue des débats, la proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2018 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

LE RAPPORTEUR

Marcel TUIHANI

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française
pour l'exercice 2018

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du Territoire et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° APF du approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 ;

Vu la proposition de délibération déposée par M. Marcel Tuihani, président de l'assemblée de la Polynésie française, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro 12483 du 15 novembre 2017 ;

Vu la lettre n° /2017/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Pour l'exercice 2018, les ressources du budget de l'assemblée de la Polynésie française sont évaluées, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération :

En section de fonctionnement, à la somme de *deux milliards deux cent seize millions neuf cent trente mille francs CFP* (2 216 930 000 F CFP) :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
961	7412	Dotation forfaitaire de la Polynésie française	2 216 930 000
		Total chapitre 961	2 216 930 000
		Total	2 216 930 000

En section d'investissement, à la somme de *quarante-quatre millions de francs CFP* (44 000 000 F CFP) :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
900	280	Amortissements des immobilisations incorporelles	8 400 000
	281	Amortissements des immobilisations corporelles	35 600 000
		Total chapitre 900	44 000 000

Total général des ressources : *Deux milliards deux cent soixante millions neuf cent trente mille F CFP* (2 260 930 000 F CFP).

Article 2.- Pour l'exercice 2018, le montant des crédits ouverts au budget de l'assemblée de la Polynésie française en dépenses de fonctionnement est fixé conformément au tableau annexé à la présente délibération, à la somme de *deux milliards deux cent seize millions neuf cent trente mille francs CFP* (2 216 930 000 F CFP) :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
960		Assemblée de la Polynésie française	
	60	Achats et variation des stocks	4 000 000
	62	Autres services extérieurs	77 400 000
	64	Charges de personnel	75 750 000
	65	Autres charges d'activité	1 109 350 000
		Total chapitre 960	1 266 500 000
961		Administration générale	
	60	Achats et variation des stocks	51 000 000
	61	Services extérieurs	31 000 000
	62	Autres services extérieurs	46 350 000
	65	Autres charges d'activité	200 000
	68	Dotations aux amortissements et provisions	44 000 000
		Total chapitre 961	172 550 000
962		Rémunération et charges	
	64	Charges de personnel	777 880 000
	65	Autres charges d'activité	0
		Total chapitre 962	777 880 000
		Total général	2 216 930 000

Article 3.- Pour l'exercice 2018, le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement ouverts au budget de l'assemblée de la Polynésie française, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital, est fixé, conformément au tableau annexé à la présente délibération à la somme *de quarante-quatre millions de francs CFP (44 000 000 F CFP) en AP et en CP.*

Chapitre	OP	Libellé	En AP	En CP
900		Assemblée de la Polynésie française		
	1.2017	Matériel, outillage et mobilier	4 000 000	4 000 000
	2.2017	Travaux	40 000 000	40 000 000
		Total chapitre 900	44 000 000	44 000 000

Article 4.- En tant que de besoin, les crédits de paiement ouverts par la présente délibération peuvent faire l'objet de transferts ou de virements de crédits à l'intérieur du chapitre 900.

Article 5.- Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Loïs SALMON-AMARU

Marcel TUIHANI

Annexe 1

Situation des postes budgétaires au 1er octobre 2017

Institution : Assemblée de la Polynésie française

Imputation	Nombre	Statut	Intitulé du poste	Postes pourvus	Postes gelés	Postes vacants
Chapitre 962 Article 641	27	A	Secrétaire général	1		
			Assistant du secrétaire général		1	
			Chef de service	5	2	
			Administrateur	14	1	3
	36	CC2/B	Secrétaire d'administration Technicien	26	2	8
18	C	Adjoint administratif	14		4	
44	D	Employé d'administration Aide technique	39		5	
4	CC5	Personnel de service	2		2	
	129			101	6	22

Imputation	Nombre	Statut	Postes pourvus					Postes gelés	Postes vacants
			Titulaires FP APF	ANFA	Détachés FPT	Fonction- naires stagiaires	ANT		
Chapitre 962 Article 641	27	A	13		2		5	4	3
	36	CC2B	25		1			2	8
	18	C	12		1		1		4
	44	D	35			1	3		5
	4	CC5		2					2
	129		85	2	4	1	9	6	22

Situation du personnel de cabinet au 1er octobre 2017

Imputation	Groupe	Intitulé du poste	Postes
Chapitre 960 Article 641	1	Directeur de cabinet	1
	2	Conseiller technique	2
	3	Chargé de mission	1
	4	Secrétaire particulière	1
			5

Annexe 2

Assemblée de la Polynésie française
Liste des postes supprimés
au projet de budget 2018

Imputation	Institution	Nbre	Statut	Cat	Intitulé de poste
Chapitre 962-02 Article 641	Assemblée de la Polynésie française	5	FP APF	B	secrétaire d'administration/technicien
		4	FP APF	C	adjoint administratif/agent technique
		4	FP APF	D	agent de bureau/aide technique
		2	ANFA	CC5	agent contractuel
	Total	15			

Annexe 2 bis

Assemblée de la Polynésie française
Liste des postes dégelés
au projet de budget 2018

Imputation	Institution	Nbre	Statut	Cat	Intitulé de poste
Chapitre 962-02 Article 641	Assemblée de la Polynésie française	1	FP APF	A	Secrétaire général adjoint
		1	FP APF	A	Chef de service
		2	FP APF	A	administrateur
	Total	4			

Annexe 3

Recettes-Section de fonctionnement - Exercice 2018

Chapitre	Article	Libellé	Montant
961		Moyens internes	
	7 412	Dotation forfaitaire de la Polynésie française	2 216 930 000
		Total chapitre 961	2 216 930 000
		Total général	2 216 930 000

Annexe 4

Dépenses - Section de fonctionnement - Exercice 2018

Chap.	Article	Libellés	Budget 2017	Budget 2018	%	ventilation chapitre 960 en 2017	
						96002 APF	96012 APF
						<i>missions et moyens des élus</i>	
960		Pouvoirs publics					
	606	Achats non stockés de matières et fournitures	4 000 000	4 000 000	0,00%	4 000 000	
	623	Publicité, publications, relations publiques	10 000 000	11 400 000	14,00%	8 000 000	3 400 000
	624	Transport	29 000 000	36 000 000	24,14%	26 000 000	10 000 000
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	30 000 000	30 000 000	0,00%	30 000 000	
	64111	Rémunération brute du personnel	60 600 000	60 600 000	0,00%	60 600 000	
	645	Charges sociales	15 150 000	15 150 000	0,00%	15 150 000	
	6531	Indemnités des représentants	477 230 000	477 230 000	0,00%	477 230 000	
	6532	Frais de mission et de déplacement	3 000 000	8 600 000	186,67%	2 000 000	6 600 000
	6533	Cotisations et pensions de retraite	62 620 000	62 620 000	0,00%	62 620 000	
	6534	Cotisations sociales	62 620 000	62 620 000	0,00%	62 620 000	
	65862	Dotations aux groupes d'élus	48 830 000	48 830 000	0,00%	48 830 000	
	65863	Collaborateurs des élus	356 730 000	356 730 000	0,00%	356 730 000	
	65864	Charges patronales des collaborateurs	92 720 000	92 720 000	0,00%	92 720 000	
		Total du chapitre 960 Pouvoirs publics	1 252 500 000	1 266 500 000	1,12%	1 246 500 000	20 000 000
961		Moyens internes					
	606	Achats non stockés de matières et fournitures	56 000 000	51 000 000	-8,93%		
	613	Locations	500 000	500 000	0,00%		
	615	Entretien et réparations	17 600 000	20 000 000	13,64%		
	616	Primes d'assurances	2 400 000	3 000 000	25,00%		
	618	Divers services extérieurs	4 000 000	3 500 000	-12,50%		
	6184	Frais de formation	4 000 000	4 000 000	0,00%		
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000 000	3 000 000	0,00%		
	623	Publicité, publications, relations publiques	0	2 000 000			
	624	Transports	50 000	1 800 000	3500,00%		
	625	Déplacements et missions	1 000 000	5 000 000	400,00%		
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	13 000 000	12 550 000	-3,46%		
	628	Divers-Autres services extérieurs	26 000 000	22 000 000	-15,38%		
	658	Charges diverses de gestion courante	200 000	200 000			
	681	Dotations aux amortissements et aux provisions	41 000 000	44 000 000	7,32%		
		Total du chapitre 961 Moyens internes	168 750 000	172 550 000	2,25%		
962		Personnel					
	64111	Rémunération brute du personnel titulaire	627 000 000	613 000 000	-2,23%		
	64112	Indemnités pour travaux supplémentaires	0	0			
	6413	Personnel non titulaire	700 000	700 000	0,00%		
	645	Charges sociales	167 250 000	163 450 000	-2,27%		
	647	Autres charges sociales	730 000	730 000	0,00%		
	648	Autres charges de personnel	88 170 000	0			
		Total du chapitre 962 Personnel	883 850 000	777 880 000	-11,99%		
		TOTAL GÉNÉRAL	2 305 100 000	2 216 930 000	-3,82%		

Annexe 5

Recettes - Section d'investissement - Exercice 2018

Chapitre	Article	Libellés	Montant
900			
	280	Amortissement des immobilisations incorporelles	8 400 000
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	35 600 000
		Total chapitre 900	44 000 000

Dépenses - Section d'Investissement - Exercice 2018

Chapitre	OP	Libellés	AP 2018 mesures nouvelles	CP 2018
900				
	1.2017	Matériel, outillage et mobilier	4 000 000	4 000 000
	2.2017	travaux	40 000 000	40 000 000
		Total chapitre 900	44 000 000	44 000 000

